

## Comité syndical du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne du 10 juillet 2013

### Expression du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne sur le rapport de la Commission Mobilité 21

En raison de sa situation géographique, l'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire, portuaire et logistique du Grand Ouest constitue un enjeu majeur de développement, de compétitivité et d'équilibre territorial pour le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne.

À ce titre, le projet de **Lignes ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)** favorisera indéniablement une amélioration de son accessibilité tant internationale, que nationale et inter-régionale. Plus précisément ce projet traite de façon indissociable l'amélioration des infrastructures ferroviaires Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Nantes- Rennes / Bretagne sud, et vise :

- l'amélioration de l'accessibilité externe de la pointe bretonne garantissant une liaison en 3H00 entre Paris et Brest / Quimper (objectif d'intérêt national acté par le CIADT du 18 décembre 2003) et à 1H30 entre Rennes et Brest / Quimper
- un maillage ferroviaire performant pour l'ensemble des villes du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne
- la création d'une liaison ferroviaire rapide entre Rennes et Nantes, et la desserte du futur aéroport international de Nantes Notre Dame des Landes
- le raccordement des villes du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne au réseau structurant de liaisons ferroviaires rapides nationales et européennes

C'est pourquoi, les membres du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, en réunion du Comité syndical du 10 juillet 2013,

- **prennent acte des orientations retenues par le Gouvernement, suite au rapport de la Commission Mobilité 21**, qui reconnaissent la priorité accordée à la réalisation de l'interconnexion des LGV au sud de l'Île-de-France, ainsi que le projet LNOBPL comme composantes de la stratégie nationale en matière de transports
- **demandent**, dans la dynamique des initiatives portées par les représentants des collectivités territoriales bretonnes dont Rennes Métropole et Brest Métropole Océane ainsi que par la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole<sup>1</sup> :
  - 1) **l'organisation du débat public** sur le projet LNOBPL dès le printemps 2014
  - 2) **la poursuite des études opérationnelles**, indispensables à l'engagement de ce projet, à inscrire dans les futures contractualisations 2014-2020
  - 3) L'inscription du projet LNOBPL dans une programmation prioritaire qui conduise à un engagement des travaux dans un **horizon réaliste**, et d'une phase significative dans les prochains investissements stratégiques de l'Etat et les futures contractualisations 2014-2020.

<sup>1</sup> Cf. courrier du 27/06/2013 adressé à M. Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre, par :  
le Président du Conseil Régional de Bretagne, les Présidents des quatre Conseils généraux de Bretagne, les Présidents de Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Rennes Métropole, Saint-Malo.  
Cf. courrier du 26/06/2013 adressé au Premier Ministre par les Présidents du Conseil Régional des Pays de la Loire et de Nantes Métropole.